

Question écrite de M. Emmanuel De Bock concernant les problèmes récurrents au rond-point Churchill et la meilleure coordination et signalisation avec la Région lors de travaux.

Ce samedi 10 février 2018, des travaux importants au rond-point Churchill ont eu lieu, provoquant d'énormes embouteillages tout l'après-midi. Vers 13 heures, il fallait environ plus de 45 minutes pour faire 400 mètres. Les voitures prenaient même le rond-point à contresens comme vous pouvez le remarquer sur les photos jointes. J'ai immédiatement envoyé un sms tant au bourgmestre qu'au Ministre car les automobilistes étaient excédés et klaxonnaient, irritant les riverains qui étaient eux-mêmes bloqués par le flux de véhicule.

Il va sans dire qu'il est une nouvelle fois inadmissible que la Stib hier, ou Bruxelles Mobilité avant-hier, continuent à faire leurs travaux sans procéder en amont à une signalisation adéquate. J'ai déjà interpellé il y a moins d'un an sur ces problèmes et j'ai introduit une nouvelle interpellation pour demander des comptes à Monsieur Smet et à la Stib.

Celui-ci me répond que l'ensemble du dispositif a été validé lors d'une réunion de coordination où la commune était représentée ainsi que la zone de police et que la commune savait exactement quand les travaux commençaient et qu'elle aurait pu notamment mobiliser des policiers les premiers jours du chantier et aux heures de pointe les jours suivants.

Ma première question est donc « quand a eu lieu cette réunion, qui a représenté la commune et la zone de police, quelles sont les réserves ou demandes spécifiques émises par la commune et la zone quant à la signalisation en amont et au bon fonctionnement du trafic »?

On regrettera une nouvelle fois qu'aucun panneau de la STIB sur le chantier n'en indiquait la durée et les nuisances, que la Stib n'a pas jugé bon de distribuer le moindre folder aux riverains et qu'on saluera que la commune a mis en ligne sur le site internet de la commune et sur facebook le lundi 12 février à 11h49 tandis que l'application communale a envoyé une notification le 16 février pour préciser que les travaux seront rallongés.

Ma deuxième question est « depuis quand la commune sait que ces travaux importants au rond-point se dérouleront ? Combien de temps faut-il à la commune pour mettre l'info en ligne avant les travaux ? Est-ce possible d'être prévenu avant le début de ces travaux ?

Enfin, je souhaiterais profiter de ces travaux pour faire l'évaluation de la réfection du rond-point Churchill qui, s'il est plus agréable pour les piétons et les cyclistes qui arrivent à éviter les réverbères, force est de constater qu'il est moins fluide que par le passé. Et qu'il provoque autant si pas plus d'embouteillages qu'auparavant notamment parce qu'une des bandes est très souvent privatisée en matinée, journée pour la Stib, pour faire des travaux aux aiguillages, pour entretenir le square, pour les équipes techniques de la STIB, ou celles de Decaux, quand ce n'est pas Bruxelles-Propreté. Mais il y a aussi le problème de l'arrêt de bus scolaires privés dans le rond-point.

Enfin, le stationnement à l'intérieur du rond-point et la grandeur des oreilles à angle droit ne permettent pas aux camions de faire leurs tournants sans risquer d'égratigner les voitures en stationnement. Les zones de stationnement représentent par ailleurs un véritable danger quand ils cachent les piétons des automobilistes. Bref, et c'est ma dernière question, je souhaite savoir si le Collège a fait l'évaluation et est prêt à demander à la Région des modifications quant à l'interdiction de stationnement dans le rond-point afin de permettre une meilleure fluidité dans le quartier aux heures de pointe. Quid enfin des passages pour piétons entre le rond-point ?

Je remercie d'avance le Collège pour sa réponse.

Réponse:

Il est à noter que la SPRB, en tant qu'impétrant pilote, a demandé pour la STIB à la commission de concertation des chantiers (CCC), en janvier 2018 l'autorisation pour celle-ci de changer ses rails dans la rotonde du rond-point Winston Churchill.

Il a été spécifié que la circulation sera maintenue en permanence et se fera sur une bande (largeur utile de min 4,00m), et a reçu un avis favorable pourvu qu'elle reçoive la validation du plan de signalisation par la zone de police.

Les 2 réverbères qui gênaient les passages cyclistes et piétonniers ont été enlevés.

Des arbres ont été plantés la semaine passée sur le pourtour du rond-point.

La CCC a donné son autorisation pour peu que les travaux soient exécutés entre le 10 et le 23 février, soit principalement à l'occasion des congés de Carnaval

La réunion de démarrage a eu lieu le 10 janvier 2018.

Etaient présents : Le responsable du chantier pour Bruxelles-Mobilité, les responsables du chantier pour la Stib, la Police et la Commune.

La police a validé le plan de signalisation, qui ne comportait pas de déviations étant donné que la circulation était maintenue et qu'il s'agissait d'une période de vacances.

Des travaux de nuit ont également été autorisés par le Bourgmestre :

- Les week-end 10/11 février (7-17h): les percées
- 5 nuits du lundi 12/02 au samedi 17/02: travaux de rail et de soudure
- weekend 17/18 février (jour et nuit): travaux ferroviaires et de soudure
- 3 nuits du lundi 19/02 au jeudi 21/02: soudure

1000 toute-boite ont été distribués. (Rond-point Churchill et les rues tout autour : les 100 premiers mètres).

La Police contrôle les différents points névralgiques de circulation par caméra et dès qu'un problème d'encombrement se fait connaître elle déplace des équipes sur place pour fluidifier la situation.

Des améliorations ont été apportées à la signalisation par un plan complémentaire (le lundi 12 février). (Réduction sur une file av. Winston Churchill aux abords du rond-point).

Par la suite la circulation est restée normale aux abords du chantier.

Il est difficile à l'heure actuelle d'évaluer la fluidité du carrefour en configuration normale étant donné que des chantiers sont en cours. Il ne faut donc pas se prononcer hâtivement sur les impacts du nouvel aménagement alors que celui-ci ne « fonctionne » pas en situation normale. Il y aura lieu d'évaluer son impact sur les flux et vitesses quelques mois après le fin de tous les chantiers.

Concernant l'arrêt des bus scolaires privés dans le rond-point, la commune n'est pas informée des différents arrêts que ces bus opèrent et ceux-ci changent chaque année en fonction des adresses des domiciles des élèves. Nous prenons contact avec l'école concernée afin de demander que les bus ne s'arrêtent pas dans le rond-point.

Concernant la giration des bus et la visibilité des piétons/cyclistes, le code de la route prévoit une interdiction de se garer à moins de 5 mètres du prolongement du bord le plus rapproché.

Sur les plans, un marquage avant et après les emplacements de stationnement est prévu où le stationnement n'est pas permis et doit rester dégagé. Cependant, nous allons demander à la Région de prévoir une interdiction du stationnement sur les 5 mètres afin d'améliorer la visibilité des piétons mais également des cyclistes, et de laisser l'espace nécessaire à la giration des véhicules.